

ARRETE

N° 2014-PM 002

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION D'ACCES**

Le Maire de la Commune de PLOUHINEC,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dégradations subies par la digue située à Beg en Havr, sur la rive droite de l'embouchure de la ria d'Etel en raison des intempéries ;

Considérant la fragilité de l'ouvrage et le danger potentiel qu'il représente :

ARRETE :

Article 1 : jusqu'à ce que l'ouvrage ait été totalement sécurisé, l'accès à la digue de Beg en Havr est strictement interdit à toute personne non habilitée.

Article 2 : Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Port-Louis, Monsieur le Chef de la police municipale sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lorient, à Monsieur le Président du Conseil général du Département du Morbihan, à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ainsi qu'à Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Port-Louis et affiché dans les formes réglementaires.

Plouhinec, le 12 mars 2014

Le Maire,
Adrien LE FORMAL.

